

BTS

MAINTENANCE DES VÉHICULES

OPTION A : VOITURES PARTICULIÈRES

EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Le ou la titulaire du brevet de technicien(ne) supérieur(e) de maintenance des véhicules veille au respect de la réglementation aussi bien technique qu'environnementale et à la qualité du service après-vente. Il travaille dans des garages indépendants, des concessions, des bureaux d'étude ou des centres de contrôles techniques et d'expertise automobile.

L'option véhicules particuliers forme des réparateurs- vendeurs de voitures particulières y compris les utilitaires dérivés des voitures particulières, les combispaces, les camionnettes, les fourgons, les pick-up et les tout-terrain destinés principalement à transporter des marchandises et/ou des personnes.

COMPÉTENCES VISÉES

- Effectuer un diagnostic complexe.
- Réaliser les opérations de maintenance et de réparation complexes.
- Organiser la maintenance.
- Assurer la relation client.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Chef d'unité, chef d'équipe,
- Réceptionnaire d'atelier, conseiller service, conseiller clientèle,
- Technicien de maintenance,
- Technicien diagnostic

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un baccalauréat STI2D, d'un Bac Pro MV.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : périodes de 3 à 6 semaines en centre de formation de septembre à mai, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1400h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Léonce Vieljeux 118 Rue des Gonthières,
17026 La Rochelle
Tel : 05 46 34 79 32
Contact : Benoit DURAND-GOURET - Animateur pédagogique
benoit.durand-gouret@cfa-acad-poitiers.fr

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licences pro: omsa, compétition
- FCIL maintenance des véhicules électriques et hybrides
- CPGE ATS
- Ecoles d'ingénieurs

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

- | | |
|-------------------------------|---|
| • Réussite aux examens : | 100,00 % |
| • Taux d'insertion : | 90,00 % |
| • Taux de poursuite d'étude : | 0 % |
| • Taux de rupture : | se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr |

